



Rapport n° 6
Carte générale

RÉUNION DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 5 MARS 2020

Vote du Budget Primitif Principal 2020

Après avoir intégré les dispositions du débat d'orientation budgétaire tel qu'il a été adopté par le Comité Syndical en décembre dernier, le projet de Budget Primitif principal s'établit comme suit pour l'exercice 2020.

L'exercice 2020 sera marqué par deux évènements.

Tout d'abord, une unicité budgétaire retrouvée avec la suppression du budget annexe relatif à la régie de l'Etablissement Public Territorial de Bassin au 31 décembre 2019. Les éléments comptables de ce budget sont repris dans le Budget Principal 2020.

Ensuite, la présentation des équilibres budgétaires est ventilée par « carte », traduction de la refonte statutaire. Il sera ainsi possible de constater les dépenses et recettes affectées aux missions relevant de la carte :

- « générale » : c'est-à-dire relatives aux activités assurées pour tous les membres, aux activités « Hors GEMAPI » et celles relevant plus spécifiquement des actions menées à l'échelle du Bassin Versant
- « GEMAPI » : c'est-à-dire relatives aux activités relevant strictement de la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention contre les Inondations ».

Une comptabilité analytique est ainsi développée en interne pour assurer un suivi précis de la destination des dépenses et des recettes.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de Fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes au montant de **6 803 716,62 €**.

Cette section comprend en recettes, outre l'excédent de fonctionnement reporté au compte 002 d'un montant de **2 919 090,62 €** essentiellement :

Les recettes sont constituées par :

- **les contributions statutaires des membres** à hauteur de 1,25 million d'euros (intégrant la diminution de la contribution régionale (250 k€) contre 1,5 M d'euros en 2019.

Il est à noter que cette enveloppe n'a pas été augmenté depuis 5 ans. La diminution de 16 % de cette enveloppe en 2020 permet à notre structure de s'associer aux efforts effectués par ses membres.

- **les contributions volontaires des carriers** dans le cadre du Protocole Terrasses, à hauteur de 1,4 million d'euros qui s'affichent à 100 k€ au-dessus du BP 2019,
- **les produits relatifs à la gestion et à la valorisation domaniale** (redevances d'occupation du Domaine Public, recettes issues des baux de pêche et de chasse, convention d'occupation sur les parcelles du Domaine Privé de l'Etat) évaluées à 300 k€,
- **les aides financières aux postes et aux missions des financeurs** (Dispositif Natura 2000 – 60 k€, le financement par l'Agence de l'Eau de postes et de missions à hauteur de 300 k€
- **le financement de deux postes mutualisés** (150 k€) pour le diagnostic des cours d'eau orphelins par les intercommunalités intéressées (100 k€) et le financement octroyé par l'Agence de l'Eau (50k€)
- **Les recettes inhérentes aux conventions de délégation conclues** (environ 210 K€), 162 k€ supplémentaires proviendront de la contribution statutaire des CD 13, 84 et 04.

Les dépenses seront constituées par :

- **les charges à caractère général** s'affichent à hauteur de 600 k€ (supportant la montée en puissance de l'effectif)

Comme annoncé lors du DOB, l'objectif sera de poursuivre les efforts entrepris dans la modération de ces dépenses en développant les démarches de négociation des contrats de prestations de service, tout en tenant compte de la montée en puissance de la structure.

- **Les charges de personnel** s'affichent aux alentours de 2,5 M € contre 2,7 M € en cumul des BP et BA 2019.

Ce retrait est la conséquence de l'actualisation du plan de recrutement à venir qui permet de calibrer plus précisément ce poste de dépenses.

Il est à noter que les coûts forfaitaires versés dans le cadre des délégations ont vocation à financer une grande partie du plan de recrutement.

Ce chapitre prendra en compte l'impact du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) de l'ordre de 7 à 8 % pour une structure composée à 70% d'agents de catégorie A en partant sur des hypothèses du gel du point d'indice et d'une revalorisation indiciaire prévue au 1^{er} janvier 2020 dans le cadre du dispositif Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (initialement prévue au 1^{er} janvier 2018). Pour rappel, le SMAVD a institué le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel qui a vocation à être appliqué à la rémunération de l'ensemble des agents début 2020. Les textes de référence pour les ingénieurs ne sont toujours pas sortis : lorsque cela sera effectif, ce régime indemnitaire deviendra alors celui de droit commun.

La liste actualisée des emplois ouverts fait l'objet d'un rapport dédié.

A noter que les prévisions budgétaires 2020 intègrent les perspectives esquissées par les nouveaux équilibres financiers issus de la refonte statutaire.

- **Les autres charges de gestion** s'affichent à hauteur de 135 k€ contre 280 k€.

Ceci s'explique par la suppression de la dotation du budget principal au budget annexe en vue d'assurer son équilibre.

- **Les dotations aux amortissements** sont également inscrites pour 614 k€

- **Les charges exceptionnelles** s'inscriront à hauteur de 2,95 M €

- **Un autofinancement de 700 k €** est prévu.

VENTILATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU SEIN DES CARTES

CONTENU	BP 2020 PREV GLOBAL	BP 2020 GENERAL		BP 2020 GEMAPI
		COMMUN	dont EPTB	
Dépenses à caractère général	600 000	300 000	150 000	150 000
Dépenses de personnel	2 500 000	1 250 000	625 000	625 000
Indemnités élus - Licences- Brevets	135 000	67 500	33 750	33 750
Charges exceptionnelles	2 954 409	2 658 968	-	295 441
Dotations aux amortissements	614 307	552 877	61 431	
TOTAL	6 803 717	4 829 345	870 181	1 104 191

CONTENU	BP 2020 GLOBAL	BP 2020 GENERAL		BP 2020 GEMAPI
		COMMUN	dont EPTB	
Forfaits délégations EPCI et recettes assist orphelins BV, contrib carriers	1 874 000	1 484 000		390 000
Recettes domaniales	300 000	300 000		
Contribution statutaires aides aux postes et missions - FCTVA	1 637 236	640 893	514 343	482 000
dont contrib statutaires	1 257 236	514 226	261 010	482 000
dont aides aux postes et missions - FCTVA	380 000	126 667	253 333	-
recettes exceptionnelles	73 391	58 713	7 339	7 339
Résultat de fonctionnement reporté	2 919 090	2 335 272	291 909	291 909
TOTAL	6 803 717	4 818 877	813 591	1 171 248

SOLDE	0	-	10 467	-	56 589	67 057
--------------	----------	----------	---------------	----------	---------------	---------------

SECTION DE D'INVESTISSEMENT

Le SMAVD poursuivra en sa qualité de concessionnaire du Domaine Public Fluvial de la Basse Durance ses interventions en matière de surveillance, d'entretien des ouvrages et de gestion du domaine concédé, tout en s'attachant au suivi des démarches visant à concrétiser la délimitation du DPF de la Moyenne Durance. L'année 2020 sera notamment marquée par l'amplification d'un important travail de résorption des pollutions et des usages illicites dans le Domaine Public Fluvial de la Durance, en partenariat avec les communes concernées et par la mise en œuvre d'un programme de valorisation de ce domaine (voie verte notamment) tant sur le plan financier que sur celui du cadre de vie.

Le Syndicat continuera à suivre attentivement les opérations d'essartements conduites par EDF que ce soit en termes de programmation, de définition technique, de concertation avec les riverains et les communes, ainsi que de suivi des travaux sur le terrain.

La politique d'acquisitions foncières en vue de maîtriser des zones naturelles remarquables riveraines de la Durance ou d'accroître l'espace de mobilité de la Durance et d'anticiper sur le rétablissement de la continuité sédimentaire se poursuivra en fonction des opportunités qui se présenteront dans le cadre de la convention passée avec la SAFER.

Les actions portées par l'EPTB seront inscrites dans le budget principal (poursuite AMO et études usages, diagnostics pour commissions thématiques). Concernant les besoins propres de la structure, les travaux du projet d'extension du bâtiment principal seront lancés vers la période estivale.

De même des diagnostics sur les cours d'eau orphelins seront poursuivis dans le cadre de la mission initiée en 2019.

Par ailleurs, comme lors des exercices précédents, les impératifs liés à des événements exceptionnels qui engendreraient l'obligation d'anticiper certaines actions par la réalisation de travaux d'urgence, justifient l'inscription en investissement d'un programme dédié qui continuera à être alimentée au budget de l'exercice (4 M€ dont 3 M€ sur la carte générale).

Toujours dans ce domaine, le Syndicat poursuivra ses interventions en matière de travaux d'entretien des ouvrages liés à la concession de la Basse Durance ainsi que des digues appartenant désormais aux intercommunalités membres et placées sous leur responsabilité.

L'inspection technique des ouvrages sera poursuivie et renforcée notamment dans le cadre des conventions de délégation conclues avec certaines intercommunalités.

Dans le domaine de la gestion des crues, le SMAVD continuera à déployer les atlas de cartographie communaux des risques d'inondations sur l'ensemble de la Basse et Moyenne Durance et continuera à assurer la veille en crue en vue de fournir des éléments de prévisions des inondations auprès des intercommunalités membres et des communes.

En 2020, l'animation du Document d'Objectifs Natura 2000 Durance sera poursuivie dans le cadre de la convention 2019-2022 adoptée avec l'Etat. Par ailleurs, le travail partenarial avec les différents maîtres d'ouvrage et gestionnaires intervenant dans la Durance (RTE, EDF, carriers, ...) se poursuivra afin d'adapter leurs pratiques aux enjeux du territoire.

Les recettes sont constituées par :

Un reversement de l'excédent de fonctionnement capitalisé à hauteur de 700 k € permettant de financer le lancement d'opérations identifiées à fort niveau d'autofinancement la 1^{ère} tranche des travaux d'extension des bâtiments à hauteur de 1 600 k€.

A noter que les excédents de d'investissement reporté (8,2 M d'€) contribuent également à compléter le financement de ces opérations.

Cette trésorerie dégagée permet d'une part d'effectuer un portage de multiples opérations mais également de permettre aux membres du SMAVD d'y trouver des facilités de trésorerie dans un contexte fort contraint.

Outre la recette d'investissement de 700 k€ pour les investissements, la section d'investissement comprend :

le FCTVA à hauteur de 277 k€ (contre 100 k€ en 2019),

Les recettes sont également composées des financements à recevoir dans le cadre des opérations pour compte de tiers (4 183 700 €)

Les financements des partenaires et institutions sur les divers projets à savoir :

Pour les études : 502 k€

Pour les acquisitions : 123 k€

Pour les programmes de travaux propres : 2,1 M

Les recettes s'affichent à 16 813 K€

Les dépenses seront constituées par :

Les opérations pour compte de tiers inscrites le seront pour 4 183 700 euros intégrant notamment

- Les études opérationnelles concernant la digue palière d'Avignon,
- La Mise en œuvre du PAPI d'intention
- Le projet de franchissabilité des seuils 67 et 68 entre Avignon et Châteaurenard
- Le projet de recharge sédimentaire entre Manosque et Mallemort
- Les études opérationnelles du système de protection de Caumont sur Durance
- Renforcement du système de protection sur la Commune des Mées
- La restructuration et le confortement de la digue des carriers à Mallemort
- Les projets de restructuration et de confortement des ouvrages de protection contre les crues de la Durance sur plusieurs secteurs (dont certains suite aux crues de décembre dernier) : Aval Pertuis / Villelaure / Cadenet / Puyvert/ Cavaillon

Ce chapitre enregistre également les entretiens d'ouvrage à mener pour le compte des intercommunalités.

Cette section intègre la provision de 4 M d'euros en cas de crue afin de permettre de diligenter rapidement des travaux.

Une enveloppe de 260 k€ doit permettre de concrétiser les acquisitions foncières opportunes pour porter nos projets de sécurisation des territoires et de continuité écologique.

Enfin les besoins d'équipement propres de la structure sont prévus (matériel, équipements informatiques, véhicules, etc) pour 230 k€ (en baisse de 25% comprenant un renouvellement du parc de véhicules non traduit sur 2019).

Le Budget intègre également le projet d'un second tronçon de voie verte pour 700 K€.

Les dépenses relatives aux suivis des milieux naturels, à la gestion des accès domaniaux et à l'entretien du DPF en général sont reconduits.

En études, les actions seront inscrites pour 2,5 M avec un financement de 500 k€ prévus.

Pour les acquisitions foncières et équipements de structure, 615 k€ seront prévues.

Pour les programmes propres à la structure, une inscription globale de 8,9 M €.

Les dépenses s'affichent à 16 486 k€.

VENTILATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU SEIN DES CARTES

Dépenses	Global	Générale		GEMAPI
		commun	EPTB	
études	2 514 737	1 934 737	495 000	85 000
acquisitions	615 220	492 276	61 522	61 522
travaux	8 974 775	7 174 775	400 000	1 400 000
Op cpte de tiers	4 183 700	-	-	4 183 700
Total	16 357 822	9 601 238	956 522	5 730 222

Recettes	Global	Générale		GEMAPI
		commun	EPTB	
Excédent Fct Capitalisé	700 000	700 000		
FCTVA	277 891	277 891		
Excédent Invest Reporté	8 220 026	6 576 022	822 002	822 002
amortissements	614 308	614 308		
études	502 947	352 063	100 590	50 294
acquisitions	123 044	49 218	12 304	12 304
travaux	2 111 647	1 266 988	211 164	633 495
Op cpte de tiers	4 183 700	-	-	4 183 700
Total	16 684 345	9 836 490	1 146 060	5 701 795
SOLDE	326 523	235 252	189 538	- 28 427

Le Comité syndical est invité à approuver le Budget Primitif Principal 2020.